



**INNELEC  
MULTIMEDIA  
le distributeur  
spécialisé  
du multimédia**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

Le 29 décembre 2008

### **Recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Lors de sa réunion du 9 décembre 2008, le Conseil d'Administration de la société Innelec Multimédia a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. En conséquence, en application de la Loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code APEF-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 [L.225-68] du Code de Commerce à compter de l'exercice en cours.

Le Conseil d'administration émet toutefois dès à présent des réserves sur la recommandation relative au cumul du contrat de travail et du mandat social compte tenu des spécificités de la Société, tenant notamment à sa structure, à son actionnariat et à la politique de rémunérations d'éventuels futurs mandataires sociaux salariés. Le rapport prévu à l'article L 225-37 /L 225-86 du Code de Commerce explicitera les raisons pour lesquels cette recommandation du Code AFEP-MEDEF n'a pas été retenue par la société même si actuellement elle n'a aucun mandataire social bénéficiant d'un contrat de travail.

Concernant les autres points soulevés dans la recommandation AFEP-MEDEF, la position du Conseil d'administration est la suivante :

- Indemnités de départ limité à 2 ans : Cela lui paraît une limite maximum, sachant que dans les faits, il n'y a aucun dispositif de ce type en vigueur actuellement dans la société.
- Limiter le montant des droits acquis chaque année au titre des retraites supplémentaires, dites « retraites-chapeaux » : Le conseil marque son accord sachant que dans les faits, aucun dispositif de ce type n'est mis en place dans la société.
- Subordonner les plans de stock-options pour les dirigeants à l'existence de dispositifs associant aux résultats l'ensemble des salariés : Le conseil marque son accord sachant que dans les faits, aucun dispositif de ce type n'est mis en place dans la société.
- Mettre fin à la distribution d'actions gratuites sans condition de performance aux dirigeants, qui devaient en outre acquérir des actions au prix du marché en complément de leurs éventuelles actions de performance : Le conseil marque son accord sachant que dans les faits, aucun dispositif de ce type n'est mis en place dans la société.

Prochain rendez-vous : résultats du 3<sup>e</sup> trimestre 2008/09, le 13 février 2009

*Innelec Multimédia est un distributeur global du multimédia,  
fournissant tous produits à tous publics sur tous supports  
(jeux vidéo, DVD vidéo et logiciels de loisirs et professionnels, CD Audio et produits collector)*

## Contacts

---

**Denis THEBAUD**  
**INNELEC MULTIMEDIA**  
Tél. : 01 48 10 55 55  
Fax : 01 48 91 29 12

**Jean-Yves BARBARA**  
**ACTIFIN**  
Tél. : 01 56 88 11 11  
Fax : 01 56 88 11 12